

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 11 AOÛT 2025 À 19 h 37 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier et Anne Minville

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Bermans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil municipal de Grande-Vallée, étant tous présents à la salle des délibérations le 11 août 2025 à 19 h 37, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Soumission pour la vente de la rétrocaveuse (pépine) – 2^e affichage
3. Changement de nom pour le terrain de balle Lewis-Fournier
4. Embauche d'une directrice générale adjointe
5. Modification de l'entente relative aux conditions de travail de la directrice générale
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 37 et souhaite la bienvenue à tous.

2. SOUSSION POUR LA VENTE DE LA RÉTROCAVEUSE (PÉPINE) – 2^E AFFICHAGE

Résolution no : 2025-208

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas retenu la seule soumission reçue lors du premier affichage ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite toujours procéder à la vente par soumission de la pépine en mentionnant un prix plancher de 15 000 \$;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE l'appel de soumission pour la vente de la rétrocaveuse (pépine) soit relancé avec un montant de base établi à 15 000 \$;

QUE les personnes intéressées puissent déposer leur soumission jusqu'au lundi 8 septembre 2025, 16 h.

3. CHANGEMENT DE NOM POUR LE TERRAIN DE BALLE LEWIS-FOURNIER
Résolution no : 2025-209

CONSIDÉRANT QUE le terrain de balle avait été nommé *Terrain de balle Lewis-Fournier* en mémoire de ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, il n'y a plus d'équipe de balle qui pratique sur ce terrain et que de nouvelles activités s'y déroulent telles que le Camp de jour, le Club FADOQ et le soccer entre-autres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé au comité de toponymie de proposer une nouvelle appellation en conservant le nom de Lewis Fournier ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie a consulté madame Mélissa Lafrenière, conseillère en toponymie et historienne pour la Commission de toponymie, laquelle suggère un générique de type parc ou parc multisport ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie propose l'appellation Parc récréatif Lewis-Fournier ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la proposition du comité de toponymie soit retenue et que le site soit renommé Parc récréatif Lewis-Fournier ;

QU'une signalisation, avec la même signature que toute la signalisation municipale, soit affichée, soit : un panneau portant le nom « Parc récréatif Lewis-Fournier » avec des affichettes individuelles au nom de : Camp de jour *Les Boute-en-train*, club FADOQ et terrain de soccer ;

QU'une demande d'officialisation soit faite auprès de la commission de toponymie.

4. EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE Résolution 2025-210

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice adjointe est vacant à la suite du départ de madame Julie Martin pour des raisons personnelles ;

CONSIDÉRANT QUE madame Martine Hubert se montre intéressée par le poste et que le conseil se juge satisfait de sa candidature ;

CONSIDÉRANT QUE madame Hubert a confirmé être disponible et intéressée à occuper le poste et que les conditions d'embauche lui conviennent ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la candidature de madame Martine Hubert soit acceptée au poste de directrice générale adjointe ;

QUE l'embauche de madame Hubert en date du 18 août 2025 soit conditionnelle à un résultat concluant de la vérification de ses antécédents judiciaires ;

QUE madame Hubert soit inscrite à l'ADMQ ainsi qu'au Colloque de zone de l'ADMQ qui se déroulera les 11 et 12 septembre prochain à Petite-Vallée ;

QU'UNE entente de relative aux conditions de travail soit rédigée et ratifiée par les deux parties.

5. **MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Résolution 2025-211

CONSIDÉRANT QU'EN lien avec l'embauche d'une directrice générale adjointe il y a lieu de modifier l'entente relative aux conditions de travail de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et la directrice générale ont convenu des modifications à apporter à l'entente en vigueur ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE l'entente relative aux conditions de travail de la directrice générale soit modifiée telle que convenu entre les deux parties et signé par monsieur le maire et la directrice générale.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution no : 2025-212

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 20 h 30.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.